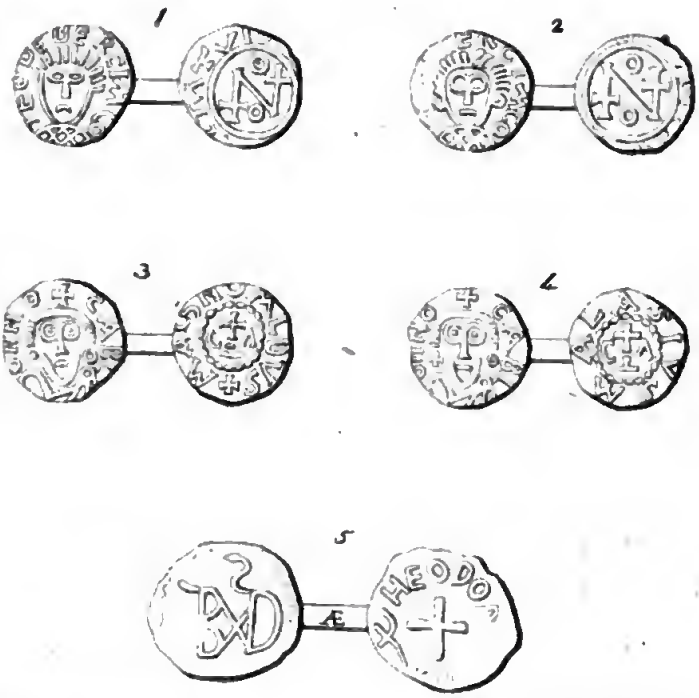

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

LETTRE

A M. BODMANN (1),

Président du Tribunal des Douanes, et Bibliothécaire à Mayence,

Sur les Monnoies qu'on attribue à la Reine Brunehaut, et sur quelques Pièces de Théodebert;

PAR A. L. MILLIN.

Vous m'engagez, Monsieur, dans les lettres toujours pleines d'intérêt et d'instruction que

(1) M. Bodmann est un des plus savans diplo-

j'ai l'honneur de recevoir de vous, à ne pas me laisser entraîner exclusivement par mon goût pour les monumens de la belle antiquité, et à m'occuper aussi de ceux du moyen âge, auxquels j'ai déja donné mon attention, lorsque j'ai décrit un assez grand nombre de ceux qui sont répandus dans divers lieux de la France (2). Je conviens avec vous que si les monumens des Grecs et des Romains charment notre esprit et étonnent notre imagination, ceux des bas temps ont aussi leur intérêt. Le respectable M. D'AGINCOURT montre combien ils sont utiles pour suivre les progrès de la chûte des arts, et de leur renaissance (3). Ils consacrent le souvenir de beaucoup d'événemens importans. Leur étude

matistes qui existent aujourd'hui; il a rassemblé une collection de dix mille sceaux, depuis le huitième jusqu'au seizième siécle; presque tous sont relatifs aux contrées du Rhin, de la Franconie et de quelques autres pays adjacens, et il a réuni plus de 2000 titres inédits relatifs à l'histoire de Mayence. Il seroit à désirer que ses occupations lui permissent de publier un pareil trésor.

(2) *Antiquités nationales*, 1791-1797; 5 volumes in-fol. et in-4.°.

(3) *Histoire de l'Art par les Monumens.* Il en a paru cinq livraisons dont j'ai donné l'analyse dans le *Magasin Encyclopédique.*

demande, comme celle des monumens antiques, des connoissances particulières dans la chronologie, la géographie, la sphragistique (4), la numismatique, etc., et leur explication exige un esprit de recherche et de combinaison qui satisfait toujours l'imagination de celui qui, après de longues méditations, croit avoir trouvé le nœud de quelque difficulté.

Parmi les monumens du moyen âge, les monnoies et les sceaux tiennent les premiers rangs, et ils ont pour ces temps la même autorité que les pierres gravées et les médailles, pour l'histoire des anciens peuples. Beaucoup

(4) J'ai déja donné un essai de ce genre, en insérant dans ce Journal une explication d'un magnifique *Sceau d'or de Louis XII*, qui est conservé dans la Bibliothéque impériale, et une autre Dissertation sur l'*Anneau d'Alaric, roi des Goths.* J'observerai à cette occasion que la Sphragistique ou connoissance des sceaux est une source féconde d'instruction; on y trouve la solution d'une infinité de questions, et les éclaircissemens les plus curieux pour l'histoire, les généalogies, les usages, les costumes du moyen âge, et l'hagiologie ou histoire des Saints; on y observe les progrès de l'art de la gravure: la sphragistique est la sœur de la numismatique; il est étonnant qu'elle soit aujourd'hui si négligée, et que personne ne pense à former de grandes collections de sceaux. On doit, sous ce rapport, une reconnoissance infinie à M. Bodmann.

d'hommes célèbres s'en sont occupés; mais, malgré leurs travaux, on trouve encore chaque jour des pièces plus ou moins importantes qui ont échappé à leurs recherches ou trompé leur sagacité.

J'ai composé, pour répondre à votre appel, un *Traité sur les Monnoies inédites des Rois Mérovingiens et Carlovingiens*. Avant que je puisse publier ce grand travail, qui est entièrement terminé, et dans lequel je ferai connoître plus de cent cinquante pièces (5) qui n'ont point encore été gravées ni décrites, j'ai l'honneur de vous adresser cet Essai.

Parmi les monnoies qui ont été frappées sous les Rois Mérovingiens, on trouve des pièces où on voit une tête de face, sans casque ni diadême, dessinée de la manière la plus barbare, ayant autour le nom d'un monétaire et celui d'une ville. Bouteroue (6) a prétendu y distinguer les traits d'une femme, et, d'après lui, on a attribué ces pièces à *Brunehaut* (7). Certainement on ne peut

(5) La plupart de ces pièces sont déja dessinées, j'espère que la gravure sera achevée dans quelques mois, et que cet ouvrage paroîtra dans le commencement de l'année prochaine. Les pièces que je publie suffisent pour faire juger de la fidélité des dessins.

(6) Bouteroue, *Recherches*, p. 279.

(7) Le Blanc, p. 47, et Eckhart, I, p. 178,

reconnoître cette reine, si célèbre par ses grâces et sa beauté, sous des traits d'une pareille barbarie, et il faut avoir un extrême désir de voir et de dire des choses nouvelles pour se faire illusion à ce point. Il est d'ailleurs téméraire de vouloir, d'après des pièces d'un aussi mauvais travail que les monnoies mérovingiennes, tirer quelques présomptions de la ressemblance des traits d'une figure avec une autre, caractériser son sexe, et indiquer si son âge est plus ou moins avancé. C'est pourtant ainsi qu'on a attribué plusieurs pièces à Brunehaut. On peut dire la même chose d'un tiers de sou qu'Eckhart, p. 89, dit être du prince Chramnus, seulement d'après la prétendue jeunesse des traits : quoique cette tête soit du style le plus barbare, et que la pièce soit entièrement fruste.

Il seroit singulier que Brunehaut eût fait frapper des monnoies avec son image, et qu'elle n'y eût pas mis son nom. L'absence du diadême ne prouve pas plus en faveur de l'opinion de Bouteroue et de ceux qui l'ont adoptée, que la disposition des che-

[d'après lui], en ont figuré deux. Duby, *Recreat. Numismatique*, pl. II, n.° 3, en a répété une et publié une troisième, n.° 3; celle que je donne seroit la quatrième, si la saine critique pouvoit laisser admettre l'attribution de ces pièces à la reine Brunehaut.

veux; ils ont absolument le même arrangement sur les sceaux de Thierry, fils de Clovis II, et sur ceux de Clovis III (8), de Childebert III et de Chilperic II (9), et on voit un assez grand nombre de monnoies mérovingiennes qui ont une tête de face exactement semblable (10), et qu'aucun bon critique n'a reconnu pour porter l'effigie de la reine Brunehaut (11). Les longs cheveux annoncent seulement que c'est celle de quelque personnage important (12) et

(8) MABILLON, *de Re diplomat.*, p. 381, pl. XX.

(9) *Ibid.* p. 385, pl. XXII.

(10) MADER, *Kritische Beytraege zur Münzkunde des Mittelalters.* Prag, 1803, III, pl. I, n.° 3, 9, et pl. II, n.° 23, 36.

(11) La monnoie qui selon LE BLANC, p. 47, et ECKHART, I, 178, représente Thierry et sa mère Brunehaut, ne me paroît pas plus certaine. Cette pièce n'a jamais été dans le cabinet des rois de France, comme le dit Eckhart; on ne sait où elle est, et il faudroit la voir pour en porter un jugement.

(12) Les Francs avoient conservé, comme les Germains, l'usage des longs cheveux; c'est pourquoi, dans les écrits et les actes du temps des Mérovingiens, le nom de *Crinitus* est donné aux rois : *abhinc* [a Clodione] *Franci in finibus Thuringorum habitantes*, crinitos reges *habere cœperunt.* ADO, *Viennensis*, in Chronico. BOUQUET, tom. II, p. 666,

attestent sa noblesse. Cette tête peut aussi, comme cela est plus probable, être l'effigie d'un Roi Mérovingien, et l'absence du

et aux fils des rois : *mortuo quippe. Faramundo* Clodionem *filium ejus* crinitum *in regnum elevarunt. Gesta Regum Franc.* an. 428, *Ibid.* 544. Ces passages prouvent que le nom de *Chevelu* n'a pas été donné à Clodion, comme on l'écrit vulgairement, à cause de la beauté de ses cheveux, mais que ce nom n'est qu'une traduction du mot *crinitus* par lequel on distinguoit les enfans nobles et les fils des rois. Cet usage étoit si particulier aux Mérovingiens que *Crinitus* et *Merovingus* ont été synonymes. *Merovingi seu Criniti*, *Chronic. Andrens*, p. 338. DUCANGE, voce *Crinitus*. C'est pourquoi M. WERNSDORF a intitulé sa Dissertation sur les Monnoies des Rois Mérovingiens, *Commentatio de Regibus Crinitis Francorum. Witteb.* 1742, in-4.°. *Regibus Crinitis* est dit ici pour *Regibus Merovingis*. Enfin ce mot différencioit les enfans d'une haute condition, de ceux qui étoient nés dans un état moins élevé. La Loi Salique, tit. XXVI, §. I, ne met point de distinction entre celui qui tue un enfant *chevelu* ou un non *chevelu ;* elle dit : *si quis* puerum *infra* 12 *annos* crinitum *sive* incrinitum *occiderit ;* mais elle applique, §. II, une peine à celui qui tond un enfant chevelu sans la volonté de ses parens : *si quis* puerum crinitum, *sine voluntate parentum* tutuderit. Tous les enfans du peuple avoient les cheveux tondus ; et c'est par ignominie, pour les réduire à une condition privée, que l'on tondoit les enfans des rois que l'on vouloit chasser du trône de leur père.

diadême ne prouve pas le contraire (13).

Les deux pièces que je publie, N.° 1 et 2, renversent tout-à-fait le système de ceux qui veulent reconnoître Brunehaut sur les monnoies mérovingiennes; le Cabinet n'a possédé longtemps que celle N.° 2, sur laquelle on lit . . . . . ERCIACO, mot qu'il étoit difficile de remplir. J'avois déja cependant reconnu que cette pièce ne devoit pas plus que les autres être attribuée à Brunehaut, et mon opinion a été confirmée par une autorité irrécusable. Le Cabinet impérial a fait l'acquisition de soixante pièces qui ont été trouvées dans la Vendée. Parmi celles-ci, il y en a une sur laquelle l'inscription de la face est parfaitement conservée. On y lit : TEODEBERCIACO pour TEODEBERCI AUG., c'est-à-dire, monnoie ou effigie de *Théodebert Auguste;* c'est celle que je publie, N.° 1.

L'orthographe du nom de Theodebert varie extrêmement sur ses monnoies (14). Les

(13) Mérovée, fils de Childeric, est figuré sur un tiers de sou d'or avec des cheveux sans diadême.

(14) On trouve THEODIBERTI, Banduri, II, 649, note 2; THEODOBERTO, Mader, *Beytraege*, pl. I, n.° 2; TEODOBERTI, Bouteroue, *Recherch.*; p. 233; TEVDEBERTI, *Ibid.*, p. 224; TEODOBERCI, comme ici, Bouteroue, 277; THVDEBERTIAEO, D'Enneri, *Catal.* 846; THEVDEBERCI, sur une

lettres ACO sont placées ainsi par l'incurie du monétaire, dont l'inhabileté se fait assez voir par la manière dont il a fait graver la tête sur cette pièce: ces lettres sont ici pour celles AVG, initiales du mot AUG*usti* (15), titre d'honneur que Théodebert avoit pris, à l'exemple des Empereurs d'Orient, et qui est exprimé sur plusieurs de ses monnoies. Il n'est pas étonnant qu'après avoir imité sur ces pièces le costume des Empereurs, et adopté les formules impériales, il ait pris le titre d'*Augustus*, comme il s'étoit attribué celui de *Dominus noster*.

On ne pourroit croire, en voyant des traits d'une si dégoûtante barbarie, que cette pièce puisse appartenir à Théodebert I. Les

pièce de la Bibliothéque impériale que je publierai avec plusieurs autres monnoies inédites de Théodebert.

(15) On trouve souvent le mot AUG*ustus* écrit avec la même incorrection: sur une monnoie de *Focas*, on lit AUCU, *Molan. Num.*, 169; sur une de Tibère Constantin, AVCVS, *Glock*, *Num.* 8; sur une de Constans II, AVCVZ, Banduri II, 689, 690; sur une de Vitalianus, VIC*toria* AVGOSTORVM, Tanini, 387, et sur une autre de Justin-le-Jeune, VICTORIA AVCOSTV, *ibid.*, 390; enfin sur des pièces de Théodebert lui-même, on lit: VICTORIA ACCCI et VICTORIA ACCC. DN., pour *Victoria Augustorum Dominorum Nostrorum*.

sous d'or figurés par Bouteroue (16), Le Blanc (17) et Eckhart (18), et dont la Bibliothéque possède un magnifique exemplaire, sont ce que l'on peut citer de plus beau dans l'art monétaire sous le règne des Mérovingiens; et on peut même dire que jusqu'à la renaissance des arts, on n'a rien fait en ce genre qui puisse leur être comparé. Ils sont du même style que les monnoies impériales des cinquième et sixième siécles : on seroit tenté d'attribuer nos deux pièces à Théodebert II; mais le nom d'Auguste qui y est inscrit ne peut permettre de les attribuer à un autre qu'à Théodebert I (19). Les pièces que

(16) *Recherch.*, p. 238.

(17) *Traité des Monnoies*, p. 22.

(18) *Francia orientalis*, I, 74.

(19) Vous savez combien il est difficile de déterminer à quel prince une monnoie mérovingienne doit appartenir, parce que le même nom a souvent été porté par deux, trois et même quatre princes, qu'ils ont quelquefois possédé les mêmes provinces, ou qu'ils se sont servis des mêmes ateliers monétaires, et parce qu'il y avoit dans les différens pays, dont les descendans de Clovis se sont disputés la possession, plusieurs villes du même nom.

Bouteroue, dans ses *Recherches*, a voulu assigner des monnoies à chaque Théodebert, à chaque Thierry, etc., mais avec peu de succès. Eckhart a été plus réservé, cependant il a séparé les monnoies

je décris n'ont pas été frappées dans les grands ateliers de Metz ou d'Arles, ville si célèbre pour la fabrication des monnoies, et où M. Mader (20) a prouvé que Théodebert I avoit conservé le droit de faire battre les siennes; elle aura été faite dans quelque autre ville soumise à sa puissance, où l'art monétaire étoit exercé avec moins de succès.

On pourroit même tenter d'assigner le lieu d'où elle est sortie. La première des monnoies attribuées à Brunehaut a été frappée à Châlons-sur-Marne (21), qui est désigné par le mot CABLONNO, ainsi que celle publiée par Duby (22). On sait que Théoderic (Thierry) II

de Clotaire II, *Francia Oriental.*, I, 195, de celles de Clotaire I, *Ibid.*, 90. Le Blanc a réuni ensemble toutes les monnoies des princes qui portent un même nom; et je crois qu'il est sage de faire peu d'exceptions à cette règle. Quelques pièces isolées peuvent être attribuées à un prince plutôt qu'à un autre; mais ces exemples sont si rares que je suis la règle générale, et, à moins de preuves que la saine critique ne puisse contester, je range toutes les monnoies qui portent un nom donné à plusieurs princes sous le règne de celui qu'on sait en avoir incontestablement fait frapper.

(20) *Beytraege*, II, 16.

(21) Le Blanc, 22. Eckhart, I, p. 68.

(22) *Recréat. numism.*, pl. II, n.° 3. Le nom de la ville est encore exprimé au revers par les lettres c-a

y a tenu sa cour, que Guntchram y a demeuré, et que Brunehaut s'y plaisoit beaucoup ainsi que dans la ville d'Autun. C'est ce qui a déterminé Bouteroue et Le Blanc à lui attribuer cette pièce. Mais on sait aussi que Théodebert I a possédé une grande partie du royaume de Bourgogne, et on a une monnoie de ce prince frappée à Châlons (23); comme elle ne porte que le monogramme du Christ, et qu'elle n'a point de figure, je ne puis en faire un objet de comparaison avec celle-ci; mais la conformité de la fabrication avec celle de la monnoie de la même ville attribuée à Brunehaut, donne lieu à une conjecture très-probable que les monnoies de Théodebert I qui ont une tête de face ont été frappées à Châlons, et peut-être aussi les monnoies de Châlons qui ont une tête de face et point de nom de prince, ont-elles été frappées sous Théodebert.

qui sont sous les bras de la croix. Le nom du monétaire est écrit autour MAGNOALDVS. On lit sur l'autre pièce, N.º 4, ALASIVS M [*Alasius monetarius*].

(23) On lit autour du monogramme du Christ, TEVDEBERTE; et au revers, autour de la croix, CABILONV. Ce nom ne peut désigner *Cavaillon* près de Marseille, qui s'écriroit comme sur les médailles antiques, CABELLIO.

Le revers de nos pièces n'est pas plus favorable que la face à l'opinion de ceux qui voudroient y reconnoître Brunehaut. On y voit un cercle autour duquel il y a, sur l'une de ces pièces, une inscription tellement rognée (24) qu'elle est absolument indéchiffrable; et sur l'autre on ne distingue que ces lettres .... TAT⌐I.... Toutes deux ont un monogramme qui ne peut être celui de Brunehaut. Certainement si la tête de cette princesse étoit figurée sur ces monnoies, on y verroit son monogramme, comme on voit ceux de Childebert et de Guntchram sur les monnoies de ces princes.

Ce monogramme est composé d'un très-petit nombre de lettres : ce n'est pas celui de Théodebert I. Le monogramme de ce prince est figuré sur une pièce que j'ai fait dessiner, N.° 5, dans la riche collection que possède M. Sivart, un des administrateurs de la Monnoie. On y voit d'un côté une croix, et autour on lit : THEODOB.... Le T a une

(24) La Bibliothéque impériale possède deux flaons d'or de monnoies mérovingiennes; ils sont extrêmement petits, et on voit que si le monétaire ne calculoit pas bien le degré d'extension que le flaon devoit prendre sous le marteau, il en résultoit que la pièce ne recevoit l'empreinte que d'une partie de la légende.

forme qui se rencontre quelquefois sur les monnoies mérovingiennes. On distingue parfaitement dans le monogramme du revers les lettres T B D, ce qui ôte toute espèce d'idée que cette pièce puisse appartenir à Théodoric, comme on pourroit le soupçonner, parce que le nom n'est pas entier; elle est très-importante, parce qu'elle fait connoître le monogramme de Théodebert I. Cette pièce est en bronze, ce qui ajoute encore à sa rareté. J'observerai que les seules pièces mérovingiennes sur lesquelles on ait trouvé jusqu'ici des monogrammes des rois, sont celles de Théodebert I et celles de Théodoric, et que les unes et les autres sont de bronze. M. Sivart possède encore une autre pièce tout-à-fait semblable à celle-ci, mais plus petite. Ces pièces prouvent contre l'opinion du savant M. Mader (25) qui croit qu'il n'existe pas de

(25) P. 24. Il se fonde sur ce qu'il n'existe aucune monnoie de bronze des Visigoths; celles que l'on a trouvées du roi Sisenand avoient été fourrées: mais ici l'on ne peut conclure par analogie. Les monnoies mérovingiennes d'argent ou de bronze sont très-rares; mais on ne peut nier qu'il en existe. Il y avoit un Théodebert d'argent dans le cabinet de D'Ennery, *Catal.*, 846. Je décrirai ailleurs une monnoie d'argent de Childéric II, qui est d'argent doré.

monnoie mérovingienne d'argent ou de bronze, puisqu'elles n'offrent aucune trace qu'elles ayent été fourrées ou doublées d'or, ainsi qu'il le soupçonne.

Je crois qu'on peut expliquer le monogramme par le mot OTTONI. Je sais que le monogramme du mot OTTO, qui se lit sur les diplômes des empereurs Otton I et Otton II, est formé d'une manière tout-à-fait différente (26). Mais il est évident que l'on trouve dans celui-ci tous les élémens du mot OTTONI. Il y a eu, sous le règne de Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne, un Otton qui avoit été précepteur de Sigebert II, roi d'Austrasie, et qui ayant voulu s'opposer à l'ambition de l'insolent Grimoald qui gênoit la sienne, fut tué par Leuthaire, duc des Allemands, à l'instigation de son rival (27). Il descendoit peut-être de ce monétaire (28).

(26) *Chronicon Gottwicense*, 158.

(27) BOUQ., *Hist. de Franc.*, II, 446, *a.* 447, *a.*

(28) Selon l'opinion de LE BLANC, il pourroit avoir été Comte ou Duc; mais les ateliers des monnoies avoient des directeurs particuliers appelés *Monetarii*, qui même le plus souvent en étoient les fermiers, et les Comtes n'étoient point chargés de cette administration. En donnant les monnoies qui sont sorties des ateliers de quelques monétaires encore inconnus, je publierai une suite de monogram-

Je crois, Monsieur, avoir prouvé que les monnoies attribuées à Brunehaut n'appartiennent point à cette Reine, dont les Historiens ont porté des jugemens si divers, et la conjecture qu'elles peuvent être rapportées au Roi Théodebert, me paroît avoir pour elle quelque probabilité. Si vous approuvez cet Essai, ce sera pour moi le plus sûr encouragement pour faire paroître mon travail sur les monnoies des deux premières races de nos rois.

mes, curieux par le nombre des lettres, et à cause de leur complication. D'autres savans en trouveront peut-être l'explication.

VA1
154939